



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 02 MARS 2010

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Jacques BRAVO, M Daniel BELIARD, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elus Excusés : M Bernard ALLARD

Autres présents: M Didier ROLLET

1. Budget 2010

Tout d'abord M. DECOSTERD présente le compte administratif 2009 qui est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Ensuite, il détaille la proposition de budget 2010 (*voir document joint*). A noter des investissements proposés à hauteur de 1 295 000 euros qui se répartissent comme suit :

- 245 000 euros pour la rénovation du bâtiment et ateliers de Courchapon
- 400 000 euros pour la construction d'une microcentrale hydroélectrique
- 650 000 euros pour le réseau, les réservoirs et station de pompage.

Un emprunt prévisionnel de 488 862 euros équilibre le budget.

Au niveau subventions pour les différents travaux, aucune somme n'a été inscrite. En effet, pour ce qui est du Conseil général du Doubs, nous ne disposons pas des nouvelles règles de financement pour 2010, et encore moins sur les dossiers déposés en 2009. Quant au Conseil général du Jura, nous n'avons pas de nouvelles concernant les dossiers de 2008 et 2009. Enfin, pour la Haute Saône, le complément demandé pour la traversée de l'Ognon à Banne, refusé dans un premier temps est à nouveau en cours de discussion.

Le budget fera l'objet d'une présentation et d'un vote lors de l'assemblée générale du 19 Mars.

2. Tarif de l'eau.

Le bureau confirme sa position sur une augmentation du tarif de l'eau de 2%.
Ce point sera présenté au vote lors de l'assemblée générale.

3. Point sur les travaux en cours et à venir

M. BELIARD a présenté le programme de travaux 2010 regroupant les priorités les plus fortes, afin de se maintenir dans l'enveloppe disponible.

4. Bâtiment de Courchapon

La consultation est lancée.

5. Achat de camion

Suite à la discussion d'achat d'un nouveau camion neuf, le syndicat se positionne plutôt dans la perspective d'achat d'occasion d'un camion et d'une minipelle d'occasion. Concernant cette dernière, il s'agirait de se doter d'un modèle plus puissant que celui actuel, afin de mieux être en adéquation avec nos besoins actuels en matière de terrassement.

Le matériel actuel sera vendu.

6. Rapport annuel

Il est en cours de rédaction pour être présenté en assemblée générale. Il manque des données de la DDASS pour le finaliser.

7. Cas de Chenevrey Morogne

Le syndicat a rencontré le Maire, en lui réaffirmant que la commune ne faisait pas partie du syndicat. Et qu'il n'y avait donc pas lieu de continuer à convoquer les délégués de la commune. Le syndicat a précisé que les hameaux de Morogne et de la Gare seraient alimentés, via une convention de vente d'eau, à signer par la commune. (*jointe à ce compte rendu*).

La commune doit en débattre au conseil municipal.

Par ailleurs le syndicat a proposé à la commune d'étudier une solution d'interconnexion depuis le hameau de Morogne pour substituer ou sécuriser sa ressource, non encore protégée, et permettre d'assurer la défense incendie à l'entrée du village.

Lors de la prochaine assemblée générale, les statuts seront modifiés pour lever toute ambiguïté sur le rôle de la commune au sein du syndicat.

Le bureau a précisé que la commune de Chenevrey ne serait pas invitée lors de cette assemblée, étant donné qu'elle ne fait pas partie du syndicat.

8. Questionnaire SPANC

Après relance, les communes ont toutes répondu. Il y a donc 422 installations en non collectif sur le syndicat des eaux. Ce sujet sera débattu lors de l'assemblée générale pour étudier l'opportunité de créer un service intercommunal du SPANC.

9. Réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Courchapon

Le syndicat a rencontré le SMABVO, afin de voir avec lui les modalités financières de la redevance sur la production d'électricité à lui payer, comme convenu dans la convention signée entre les deux syndicats.

Le SMABVO se positionnerait autour de 5% de redevance sur les recettes.

Par contre, le SMABVO souhaite opérer une modification statutaire, afin de faire participer les exploitants de microcentrale aux frais d'entretien du barrage.

Devant l'incertitude sur les sommes que cela représente, le bureau souhaiterait plutôt que cette participation soit incluse dans le pourcentage de la redevance appliquée sur les recettes électriques.

Par ailleurs le SMABVO demanderait une participation au SIEVO sur la construction de la passe à poissons. Ceci n'était pas prévu dans la convention initiale liant les deux syndicats. Le bureau s'interroge donc sur la recevabilité de cette demande qui nécessite d'être clarifiée financièrement, avant d'aller plus loin.

10. Délibérations diverses

Une délibération pour demander la DGE pour l'achat d'un ordinateur a été approuvée à l'unanimité.

11. Prochaine réunion.

La prochaine réunion de bureau n'est pas définie.

L'assemblée générale du syndicat aura lieu le Vendredi 19 Mars à 14h30 à COURCHAPON.
